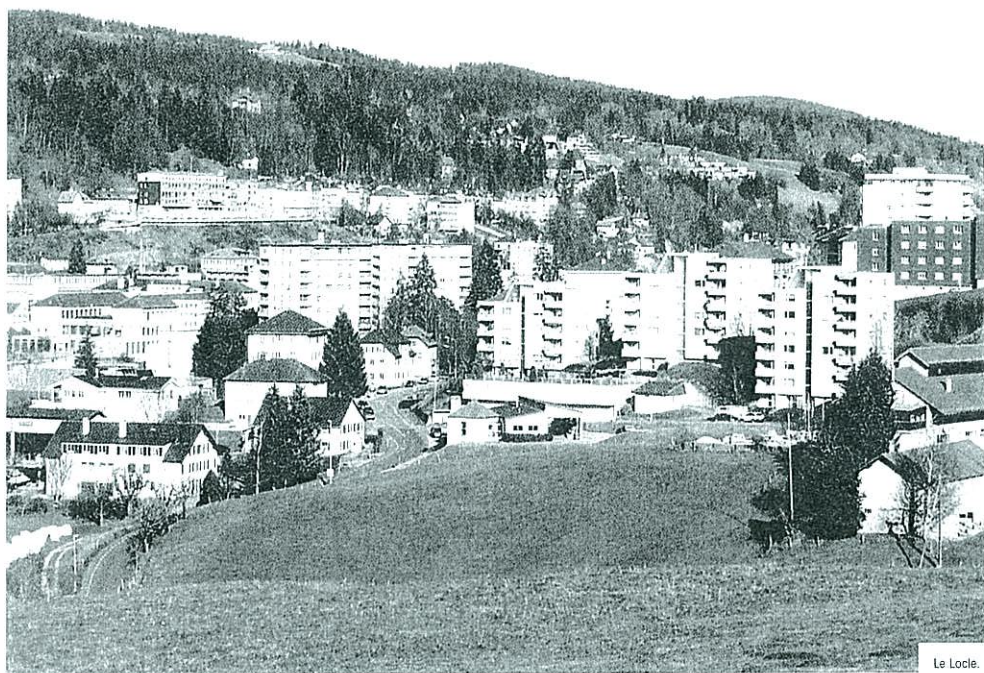


L'arrêté de circulation qui fâche les frontaliers

La volonté des communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, des Brenets et des Planchettes d'interdire certaines routes aux heures de pointe fait l'objet de huit recours en annulation. « C'est une question de sécurité », répliquent les élus signataires.



frontaliers. « Ces chemins ne sont pas adaptés à une telle affluence, ils sont étroits, dépourvus de trottoirs, traversent des secteurs d'activité rurale et des quartiers résidentiels, sont proches d'écoles, explique-t-il. Aux heures de pointe, l'afflux rend le trafic dangereux. C'est un enjeu de sécurité. Mais les conducteurs français ne sont pas les seuls à les utiliser. Les deux tiers de ces 12 000 voitures sont neuchâteloises ou bernoises. ». Au fil des mois, la colère s'est installée au long de ces itinéraires de délestage au départ improvisés puis devenus habituels. Certains ont organisé des manifestations et bloqué le passage. L'arrêté des exécutifs groupés, après que des tentatives isolées de l'une ou l'autre se furent révélées peu probantes, a donc satisfait la population.

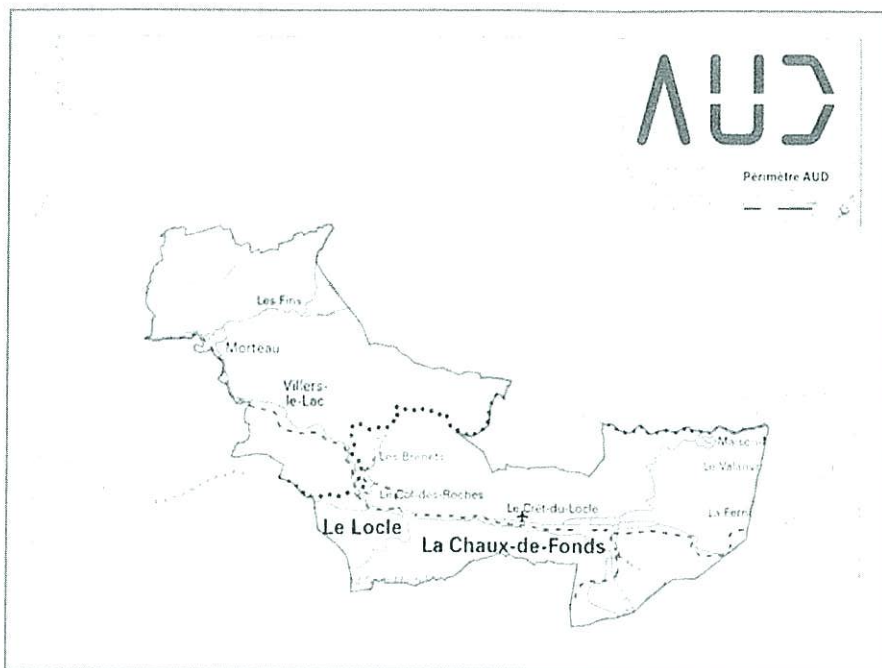
Sauf que huit recours en annulation ont été déposés auprès du canton et qu'il faudra attendre leur issue, si ces procédures sont jugées recevables en termes « d'intérêt à agir », pour appliquer ou pas la décision. Ce qui prendra entre plusieurs mois et un an. En attendant, rien ne changera. « C'est ce qui m'inquiète, avoue Miguel Perez, conseiller communal au Locle, chargé du dossier. Les habitants des Monts sont excédés, je ne voudrais pas que des réactions plus terribles arrivent et que les gens en viennent aux mains. » L'arrêté, insistent les élus qui comptent toujours le mettre en œuvre, est « expérimental » pour une durée d'un an. Il prévoit de doter d'un macaron tous les usagers légitimes de ces chemins et de faire verbaliser les contrevenants par la police. De ce test « provisoire » seront tirés les « enseignements utiles ».

Ce sont vingt-et-un axes entre les Monts-Orientaux et le Grand Cernil dont les noms fleurent bon la campagne suisse. La Feuille des Avis Officiels, vendredi 1^{er} novembre 2013, les énumérait : routes des Petits-Monts, du Soleil d'Or, de la Corniche, de la Ferme Modèle, rue des Dentellières... L'ennui, c'est qu'elles y figuraient dans l'article 1^{er} d'un arrêté temporaire concernant la circulation routière pris conjointement par les quatre communes du secteur, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets et Les Planchettes ; et surtout, qu'elles

visaient à en interdire l'accès aux automobilistes non-riverains du lundi au vendredi de 5 à 8 heures et de 16 à 18 heures. Juste quand les « pendulaires » empruntent ces mêmes voies pour aller à leur travail ou en revenir.

La colère s'est installée

Le président du conseil communal de La Chaux-de-Fonds, Pierre-André Monnard, tient d'ailleurs au mot « pendulaires ». Car pas question de laisser croire qu'il s'agit d'une mesure prise à l'encontre des



Chacun veut être dans son habitacle, écouter sa musique, fumer sa cigarette...

L'arrêté, dans ces conditions, est loin d'être la panacée. Il faudra que les flots de véhicules continuent de s'écouler par un chemin ou un autre. A La Chaux-de-Fonds, cela restera supportable car beaucoup vont directement dans la zone industrielle ouest sans pénétrer au cœur de la cité. Il n'en va pas de même au Locle, au creux de l'entonnoir. L'interdiction de circulation s'y traduira par un report de trafic au centre-ville. La commune en est «consciente» mais entre deux maux, elle préfère choisir le moindre. En outre, Miguel Perez ne paraît pas hostile aux thérapies de choc. Lui parie sur la création d'une voie «bidirectionnelle» en site propre dédiée aux transports publics et bus d'entreprises pour créer l'électrochoc. Cet équipement sera ouvert matin et soir, lors des pics de circulation, dans le sens de circulation prioritairement concerné. Les travaux s'échelonnent jusqu'en 2016. «A force d'être bloqués, de ne pas avancer et de voir ces cars rouler plus vite et les dépasser, je pense que pas mal d'automobilistes finiront pas laisser leurs voitures dans un parc pour monter dedans...», imagine-t-il.

Question de mentalité

La modernisation de l'infrastructure ferroviaire et l'augmentation de sa capacité ou la création de parkings-relais que Pierre-André Monnard et Miguel Perez appellent de leurs vœux pour résorber ces bouchons ne sont pourtant pas pour demain. «Le covoiturage serait la meilleure réponse car en divisant le nombre des automobiles par deux on résoudrait le problème», admet le président de la

commune de La Chaux-de-Fonds. Les employeurs pourraient aider à l'imposer en édictant des règles de stationnement plus drastiques à leurs salariés mais, à part Cartier, peu s'engagent dans une telle démarche. Les bus affrétés par les usines restent souvent vides. «C'est une question de mentalité et nous souffrons de voir la quasi-totalité de ces voitures occupées par une seule personne, se désole Miguel Perez. La gratuité des transports d'entreprises n'y change rien.

Des incivilités répétées

Il n'y a pas que le nombre de véhicules à poser problème. Le comportement des automobilistes aussi. Les riverains se plaignent de vitesses excessives, d'infractions, d'incivilités répétées, voire de déchets jetés sur la chaussée. «Les bords de la route sont une poubelle !», avait raconté Antoinette Zaugg, agricultrice, à «L'Impartial». Le président du conseil communal de La Chaux-de-Fonds reconnaît ce manque de civisme mais juge que cela n'a rien à voir. «Les frontaliers ne sont pas les seuls en cause, note Pierre-André Monnard. C'est lié à l'augmentation des prix dans les restaurants et à l'évolution des modes de vie. Les gens sont de plus en plus nombreux à aller manger hors de la ville et beaucoup laissent les débris derrière eux, hélas...»

Inquiétudes en Franche-Comté

En Franche-Comté, le projet d'arrêté suisse inquiète. «C'est un peu le scénario catastrophe, estime Annie Genevard, députée-maire de Morteau. La congestion routière est un problème crucial qui a son prolongement de notre côté de la frontière avec le non-achèvement de la route des Microtechniques. A certaines heures, le problème se pose dans les mêmes termes pour nous. J'espère que cet arrêté n'a pour but que d'alerter les autorités fédérales sur la gravité de la situation et qu'une autre solution sera trouvée.»

L'appel de La Chaux-de-Fonds et du Locle a été entendu, insiste pour sa part la présidente de Région, Marie-Guilte Dufay. «Je ne voudrais pas que cela stigmatise encore les frontaliers alors que d'autres votations vont avoir lieu en Suisse, prévient-elle. Je vais écrire au conseil d'Etat pour lui faire part des difficultés que cet arrêté va poser aux entreprises et aux frontaliers. Il faut que tous les gens de bonne volonté se mettent autour d'une table et discutent.» La question des transports ne laisse pas Marie-Guilte Dufay indifférente. «La ligne ferroviaire des Hlondelles a ses insuffisances, elle est vieillissante, c'est pour cela que nous avons diligenté une étude achevée fin 2013. Ses bases nous ont conduit à demander l'inscription à l'Etat dans le contrat de projet 2014-2020 de 12 ME pour des travaux de modernisation entre Morteau et le col des Roches. Mais il faudra qu'ils soient poursuivis côté suisse.»